



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue exceptionnellement à huis clos, le 3 août 2020 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden, conformément aux dispositions de l'Arrêté numéro 2020-04 et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière a également pris part à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures 6 minutes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-08-139 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020

2020-08-140 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juillet dernier.

6.3 Demande de dérogation mineure – 40 Descente 16 - matricule 0589 05 4558

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Nico Lacroix, pour sa propriété avec matricule 0589 05 4558;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la demande est d'agrandir le lot 5416621 à même le lot 5416624 afin de le désenclaver, d'aménager un accès sécuritaire et de prévoir plus d'espace pour un éventuel champs d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

2020-08-141

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Nico Lacroix, pour sa propriété avec matricule 0589 05 4558.

ADOPTÉE

6.4 Délai pour les travaux de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil qu'il soit inclus dans les résolutions accordant une dérogation mineure pour des travaux non-réalisés, un délai pour l'obtention du permis ainsi que le fait que la résolution devienne invalide si les travaux ne sont pas réalisés à l'expiration du permis;

2020-08-142

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et ordonne que pour toutes les dérogations mineures dorénavant accordées dans la municipalité d'Ogden, un délai d'un an soit accordé pour l'obtention du permis, et que si les travaux ne sont pas réalisés à l'expiration du permis, la résolution accordant la dérogation mineure deviendra invalide et une nouvelle dérogation mineure devra être demandée avec les frais qui s'ensuivent.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Collecte des matières résiduelles en 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead propose acheter un camion de collecte des matières résiduelles afin de faire leur propre collecte de ces matières à partir de 2021 et offre à la Municipalité d'Ogden de partager ce service de collecte avec eux par le biais d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse proposée représenterait une baisse des coûts du service de collecte des matières résiduelles pour la Municipalité d'Ogden;

2020-08-143

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Durpas
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden donne son avis d'intention de partager le service de collecte des matières résiduelles avec la Ville de Stanstead à partir de l'année 2021 et demande que la municipalité participe dans les discussions ayant comme objet d'arriver à une entente intermunicipale acceptable aux deux parties.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Octroi du contrat pour la peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la peinture des lignes de rue;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Lignes Maska au prix de 10,690.10\$, taxes en sus;

2020-08-144 **Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la peinture des lignes de rue à la compagnie Lignes Maska au prix de 10,690.10\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.2 Octroi du contrat d'asphaltage sur le chemin de Stanstead

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur le chemin de Stanstead, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2020;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Couillard Construction Limitée au prix de 124.00\$ la tonne métrique, taxes en sus;

2020-08-145 **Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage sur le chemin de Stanstead à la compagnie Couillard Construction Limitée au prix de 124.00\$ la tonne métrique, taxes en sus, pour un montant de 500 tonnes maximum, donc pour un montant maximal de 62,000.00\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

QUE le conseil autorise l'utilisation des fonds de la subvention TECQ pour payer pour ces travaux d'asphaltage sur le chemin de Stanstead.

ADOPTÉE

8.3 Rapport 2019 : programme de transport adapté pour personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déposer auprès du ministère des Transports, à titre de reddition de compte pour la subvention reçue en 2019 dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté, un état des résultats ainsi qu'une résolution l'approuvant;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie de l'état des résultats et en ont pris connaissance;

2020-08-146 **Il est proposé par** monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve l'état des résultats préparé par la directrice générale, tel que présenté.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 16,008.07\$



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

et les salaires s'élèvent à 29,825.71\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 45,833.78\$.

2020-08-147 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est 302,775.86\$;

2020-08-148 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 3 août dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états financiers pour le deuxième trimestre 2020

La directrice générale dépose les états financiers pour le deuxième trimestre 2020.

10. ADMINISTRATION

10.1 Appui au projet de Louise Abbott pour la demande au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE l'écrivaine, cinéaste et photographe Louise Abbott a un projet à présenter à la MRC de Memphrémagog afin de faire une demande de financement auprès du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Louise Abbott consiste en une exposition sur l'histoire de l'agriculture dans les Cantons-de-l'Est du début du vingtième siècle à aujourd'hui et cette exposition aura lieu au Musée Colby-Curtis de Stanstead de mars 2021 à décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la municipalité d'Ogden au projet est de 2,230\$ en argent;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog* est aussi de 2,230\$ en argent;

2020-08-149 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie le projet de Louise Abbott et la demande de financement au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*, et accepte que cette demande soit présentée à la MRC de Memphrémagog.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden a autorisé une contribution financière à Louise Abbott par la municipalité au montant de 2,230\$ en argent.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve qu'un montant de 2,230\$ soit demandé au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.2 Appui au projet du Comité du patrimoine d'Ogden pour la demande au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE le Comité du patrimoine d'Ogden a un projet à présenter à la MRC de Memphrémagog afin de faire une demande de financement auprès du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Comité du patrimoine d'Ogden consiste en l'élaboration d'un livret historique sur la Municipalité d'Ogden qui sera distribué aux citoyens et aux nouveaux venus de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la municipalité d'Ogden au projet est de 5,000.00\$ en argent;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog* est aussi de 5,000.00\$ en argent;

2020-08-150 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie le projet du Comité du patrimoine d'Ogden et la demande de financement au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*, et accepte que cette demande soit présentée à la MRC de Memphrémagog.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden a autorisé une contribution financière au Comité du patrimoine d'Ogden par la municipalité au montant de 5,000.00\$ en argent.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve qu'un montant de 5,000.00\$ soit demandé au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*.

ADOPTÉE

10.3 Résolution d'appui : Ambulances Stanstead

CONSIDÉRANT QU'Ambulances Stanstead est un organisme à but non lucratif qui offre un service essentiel de première ligne à la population de la Municipalité d'Ogden et des environs;

CONSIDÉRANT le conflit qui oppose les employés d'Ambulances Stanstead aux autorités gouvernementales de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité d'Ogden jugent injuste le traitement que réserve ces autorités aux employés d'Ambulances Stanstead en ce qui concerne la modification des horaires de garde des ambulanciers;

2020-08-151 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité d'Ogden apportent leur appui aux employés d'Ambulances Stanstead dans leur conflit les opposant aux autorités gouvernementales en santé publique.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée au député provincial de la circonscription d'Orford, M. Gilles Bélanger, au ministre responsable de l'Estrie, M. François Bonnardel, à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann ainsi qu'aux municipalités avoisinantes.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement interdisant les bouteilles de verre dans les endroits publics

Madame la conseillère Claudette Dupras donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement interdisant les bouteilles de verre dans les endroits publics de la Municipalité d'Ogden sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'interdire les bouteilles de verre dans les endroits publics de la Municipalité d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Aucune rencontre des maires de la MRC n'a eu lieu au mois de juillet.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

2020-08-152 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Sylvie Lefebvre propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 15 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.